

TENDANCES REGIONALES

En 2024, ce sont près de 17 000 ha de vigne répartis sur 10 départements de la région qui ont été surveillés avec l'accompagnement de FREDON AURA, le soutien de l'Etat et la participation des professionnels. Cette année encore, la surveillance de la Flavescence dorée a concerné plus d'un tiers de la surface total du vignoble d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ce millésime, marqué par une forte pluviométrie, n'a pas facilité le travail de terrain, malgré une expression des jaunisses globalement en baisse par rapport à 2023.

Les 5 400 analyses réalisées sur la région ont permis d'identifier un peu plus de 1400 parcelles nouvellement contaminées par la Flavescence dorée.

Cette année, 6 parcelles sont fortement contaminées et nécessitent un arrachage total. Au total, 20 communes sont nouvellement détectées contaminés FD, sur l'ensemble de la région.

Les 3 piliers de la lutte

Actuellement, il n'existe pas de méthode pour soigner la plante malade. Pour limiter la diffusion de la maladie et espérer éradiquer les foyers, la lutte collective est indispensable. Elle repose sur 3 piliers :

- La lutte insecticide contre l'insecte vecteur en été pour éviter qu'il ne contamine de nouveaux ceps.
- La détection des ceps contaminés lors des prospections automnales et leur arrachage durant l'hiver.
- La surveillance du matériel de multiplication végétale

BILAN 2024 Flavescence dorée

Chiffres clés

Surface prospectée	16 883 Ha
Nombre de ceps sympto- matiques	44 913
Dont Nombre de ceps contaminés FD	25 694
Nombre de parcelles con- taminées FD	2 612
Surfaces contaminées FD	1 517 ha

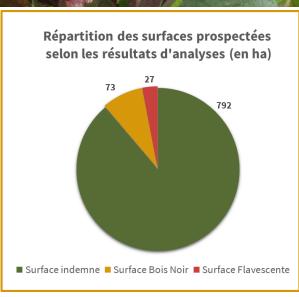
Rappel

L'arrachage des ceps contaminés doit être effectué **avant le 31 mars 2024**, c'est-à-dire avant le redémarrage de la végétation et l'éclosion des larves de la cicadelle vectrice (*Scaphoideus titanus*).

Cet arrachage doit être correctement réalisé. Couper ou casser les ceps au niveau du sol n'est pas suffisant car un certain nombre de porte-greffes vont émettre des rejets. Le porte-greffe étant porteur sain de la maladie, il n'exprimera pas les symptômes mais restera contaminant pour les ceps voisins.

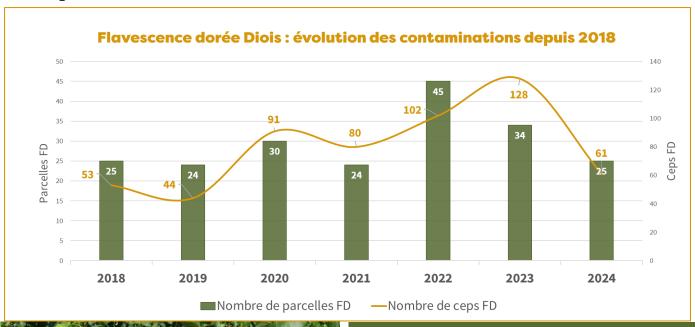
Bilan département de la Drôme : secteur Diois

En 2024, la surveillance s'est déroulée du 29 août au 4 octobre, avec la collaboration du Syndicat de la Clairette de Die. 892 ha ont été prospectés et 503 ceps symptomatiques ont été observés. Sur ces parcelles, 102 échantillons ont été effectués pour déterminer le type de jaunisses. 25 parcelles et 61 ceps sont contaminés par la Flavescence Dorée. Aucune parcelle ne dépasse 20% de contamination.



Evolution de la lutte

On observe en 2024 une diminution des foyers de flavescence dorée (-53% de ceps détectés par rapport à 2023) et des pieds atteints de bois noir (-62%). Les foyers de flavescence dorée sont en nette diminution sur Aurel, Vercheny, Pontaix et sur la parcelle de Menglon. Les contaminations sont stables sur Barsac. Des foyers importants de bois noir sont toujours détectés sur Chardonnay (à Barsac, Menglon et Saint-Roman).





 \boxtimes

FREDON AURA - Siege social 02, allée du Lazio 69800 SAINT-PRIEST



tel: 04 37 43 40 70 fax: 04 37 43 40 75



contact@fredon-aura.fr www.fredon.fr/aura